



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970**

BULLETIN PRINTEMPS 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. Campagne de déménagement 2022 – Non à l'abandon
3. La survie des caribous
4. La fin de plusieurs chirurgies chez les chiens et les chats
5. L'observation des oiseaux
6. Le financement

1. Lettre du président de la SQDA

Depuis plus d'un mois, le printemps fait du sur place et le froid est toujours présent. Personnellement, le printemps sera toujours la saison que je préfère, car c'est une saison pleine de vie à cause du réveil de la faune et de la flore. De plus, durant le printemps, les journées sont de plus en plus longues et nous pouvons profiter pleinement de cette saison avec nos animaux de compagnie préférés. Il en est de même de l'été qu'on peut définir comme la saison des vacances.

Dans un premier volet, nous vous entretenons de la Campagne de déménagement 2022. La pandémie de COVID-19 tire à sa fin et les mesures sanitaires pour la contrer deviennent de moins en moins contraignantes et certaines sont tout simplement éliminées. Une de celles-ci est le retour au bureau des employés de la fonction publique et de plusieurs entreprises privées après 2 ans de télétravail à la maison. Tout un changement pour ces employés qui retournent sur leurs lieux de travail complètement réaménagés pour satisfaire certaines mesures sanitaires de lutte à la COVID-19 et ainsi éviter toute éclosion possible au travail. Un autre changement aussi pour les employés qui ont adoptés des animaux domestiques; ces derniers doivent maintenant demeurer seuls à la maison. Nous espérons que ces animaux qui sont à l'abandon au domicile de leurs propriétaires continueront d'être pris en charge par ces derniers d'une façon responsable. Cependant, l'irresponsabilité de certains propriétaires d'animaux domestiques sera toujours présente et il faut agir en conséquence. La SQDA doit ainsi être proactive et réagir pour contrer l'abandon des animaux domestiques au cours des prochains mois.

Un autre sujet important documenté par la SQDA au cours des dernières années est la saga des caribous et de leur survie. Depuis plus d'une dizaine d'années, la SQDA cumule de l'information sur la diminution catastrophique du nombre de caribous vivant

dans la forêt boréale, leur milieu naturel. La cause principale provient du fait que le gouvernement québécois permet aux entreprises forestières de bûcher toujours plus de bois, ce qui détruit les systèmes de biodiversité, l'habitat naturel de la faune du Québec. Le caribou, classifié comme une espèce menacée, a besoin d'aires protégées et Québec en a reporté leur création en décembre 2020. Présentement, il y a la création de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, et aussi la possibilité d'un décret fédéral pour protéger la caribou, figure emblématique du Québec. Veuillez lire l'article pour plus d'information.

Un autre sujet qui est cette fois-ci plus positif touche les animaux domestiques, surtout les chiens et les chats. Québec va adopter au cours de l'été 2022 un règlement interdisant plusieurs chirurgies effectuées principalement sur les chiens et les chats. Nous pouvons citer l'enlèvement de la voix, la taille de la queue, le dé griffage, la taille d'oreilles, etc. La SQDA a toujours été contre ces chirurgies qu'elle considère comme de la cruauté envers les animaux. D'ailleurs, la SQDA estime que plusieurs de ces chirurgies auraient dû au préalable être refusées par les médecins vétérinaires par professionnalisme et sens éthique. Le règlement de Québec vient renforcer ce fait.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les règlements ainsi que les lois sur les droits des animaux. Pour remplir la mission de la SQDA, nous vous demandons d'être généreux et de nous faire parvenir un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. De plus, nous devons choisir des bénévoles pour aider la SQDA dans toutes ses activités, comme la nomination de responsables pour les différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez en faire part au moyen du formulaire qui suit la partie sur le financement dans le présent bulletin. La relève est une priorité pour assurer la pérennité de la SQDA qui milite pour la défense des animaux depuis plus de 40 ans.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de poser un geste pour le bien-être des animaux. « **Penser globalement et agir localement** », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.**

Enfin, nous pouvons profiter du printemps et de l'été pour se promener dans la nature avec nos animaux préférés.

Bonne lecture et bon déconfinement. Bonne Journée nationale des Patriotes et bonne Fête nationale.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

2. Campagne de déménagement 2022 - Non à l'abandon

Au cours du printemps et de l'été, la SQDA se tient sur ses gardes et essaie par tous les moyens de contrer l'abandon des animaux domestiques. On ne connaît pas l'ampleur de ce problème qui se présentera au cours des prochains mois. Cependant, les informations recueillies au cours des deux dernières années nous indiquent qu'il y a eu un nombre record d'adoptions d'animaux domestiques tout en ayant moins d'abandons. Cette situation provient principalement des mesures sanitaires de confinement que le gouvernement du Québec a mis de l'avant en mars 2020 pour contrer la propagation de la COVID-19. La population avait dorénavant plus de temps pour s'occuper d'un animal domestique, car elle était confinée au domicile et effectuait principalement du télétravail. Depuis plus d'un mois, le gouvernement du Québec permet à la population de retourner sur les lieux de travail dans le but de relancer l'économie. Cette décision a cependant une conséquence énorme sur les animaux domestiques qui devront demeurer seuls à la maison. Ainsi, cette décision gouvernementale va peut-être entraîner la possibilité d'abandons d'animaux domestiques tout en augmentant le nombre de chiens et de chats récupérés par les refuges. Ces derniers n'auront d'autres choix que de faire des campagnes d'adoption pour réduire les effets néfastes de cet afflux d'animaux domestiques dans leurs locaux.

Un des objectifs de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux domestiques. L'abandon d'animaux domestiques à l'approche du grand déménagement annuel du 1^{er} juillet est toujours possible. Il faut donc sensibiliser la population à l'égard de ce fléau, l'activité principale pour le contrer est la Campagne de déménagement. Encore cette année, les membres et donateurs de toutes les régions du Québec, en plus de participer à notre Campagne de déménagement, devront nous faire parvenir toute information, c'est-à-dire, des copies d'articles de journaux, de revues ou d'autres médias, ayant trait au déménagement et à l'abandon des animaux domestiques. Cette information nous sera très utile pour constater les résultats positifs de notre campagne et ajuster les activités futures de la SQDA pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Nous vous remercions de votre collaboration pour la participation à la campagne et la collecte de toute information sur la situation d'abandon de votre région.

Le problème d'abandon, qui se situe principalement dans la période du grand déménagement de la fin juin à septembre, demeure lors de déménagements ayant lieu à d'autres périodes de l'année. Il faut noter qu'il y a aussi, mais dans une moindre mesure, des abandons d'animaux domestiques sans que la cause principale soit reliée aux déménagements. Ainsi, notre campagne sera toujours annuelle, mais sur une base continue. Nous sommes conscients que les déménagements se font pour la grande majorité en juin, juillet et août, et que la plupart des animaux domestiques sont laissés pour compte au cours de cette courte période. Nous allons ainsi axer notre campagne surtout durant cette période pour avoir de plus grands résultats. Cependant, plusieurs déménagements se font au cours de l'année et nous sensibiliserons la population surtout dans nos bulletins trimestriels et par le bouche-à-oreille toute l'année. Enfin, cette campagne de sensibilisation se fera à moindre échelle au cours de la saison d'hiver au moment où les déménagements sont à leur niveau le plus bas.

Notre Campagne a comme objectif de contrer l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements s'effectuant dans toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont, en premier lieu, les affiches de la Campagne de déménagement ayant pour thème « Vous déménagez! ... M'avez-vous oublié? ». Ces affiches représentent un dessin

signé par Frédéric Back et il est très représentatif. Ces affiches ont été imprimées en 2 formats : 8½ x 11 et 11 x 17. De plus, nous utiliserons les t-shirts de la SQDA conçus pour cette campagne et qui représentent le même dessin et le même thème. Enfin, d'autres moyens viendront s'ajouter avec le temps et se développeront en fonction des ressources disponibles provenant des dons de nos membres.

Pour ce faire, nous demandons aux membres de la SQDA ainsi que toutes/tous les amies/amis des animaux de participer à cette sensibilisation. Pour cette participation, nous allons fournir les moyens ci-dessus mentionnés et qui ont été utilisés au cours de la Campagne de déménagement des dix dernières années. Cette campagne de sensibilisation se fait d'une façon continue toute l'année et dans toutes les régions du Québec qui connaissent le même problème concernant l'abandon d'animaux domestiques lors de déménagements.

Dans le but de sensibiliser la population, vous pouvez utiliser les affiches 8½ x 11, format lettre, et 11 x 17 de la façon suivante :

- 1) Placer l'affiche dans un endroit public, dans un présentoir ou sur un mur.
- 2) Remettre des affiches à vos proches et amies/amis en leur mentionnant notre objectif afin qu'ils puissent les utiliser à bon escient dans leur milieu de travail, d'éducation et de loisirs.

Nous allons fournir également à celles et ceux qui le désireront un ou plusieurs t-shirts pour faire la même promotion et la même sensibilisation. Nous vous demandons de le porter pour responsabiliser la société au bien-être animal et d'en remettre à un ou plusieurs de vos proches ou amies/amis qui sont intéressés par la cause animale. Les membres peuvent aussi vendre les t-shirts pour financer leurs activités d'aide aux animaux dans leur région respective ou remettre les fonds ou une partie de ceux-ci à la SQDA pour financer cette campagne, car toute activité a un coût.

Vous pourrez commander le nombre d'affiches (8½ x 11 ou 11 x 17) et le nombre de t-shirts (P-M-G-XG) à l'aide du formulaire de demande de dons de la SQDA qui est inclus à la fin du présent bulletin. Nous sommes certains que cette campagne aura un impact positif sur le nombre d'animaux abandonnés à travers le Québec lors de déménagements, de même que sur les propriétaires d'animaux domestiques dont la responsabilité est d'assurer leur bien-être.

À la SQDA, on aide, on sensibilise, on informe, on s'entraide, on éduque; et ce, pour le bien-être des animaux domestiques. Penser globalement et agir localement.

Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au (514) 524-1970 ou par courriel à l'adresse suivante : sqda1976@gmail.com. Nous vous répondrons dans un bref délai pour maximiser le travail des bénévoles dans les différentes régions du Québec.

Nous vous souhaitons bonne chance en tant que bénévoles, ainsi qu'un beau printemps et un bel été.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. La survie des caribous

La faune du Québec est en mauvaise posture et la SQDA se doit d'agir pour la protéger. Cet article vous démontrera que la survie même d'une espèce n'est pas une mince tâche. Dans ce cas-ci, le sauvetage des caribous forestiers et montagnards ne se fera pas sans une prise de décision ferme de la part du gouvernement québécois.

Pour protéger la faune du Québec, ce qui inclut les caribous, le gouvernement du Québec se doit de mieux gérer ses forêts qui forment l'habitat naturel dans lequel évolue la faune. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFPQ) a toutes les données en sa possession pour prendre les décisions qui s'imposent dans le but de créer des aires protégées pour permettre aux caribous d'évoluer dans leur habitat naturel. Plusieurs projets d'aires protégées dans le sud du Québec avaient ainsi été définis et le gouvernement n'avait qu'une décision à prendre pour sauver les forêts et en même temps les caribous d'une menace d'extinction. À la place, Québec a décidé en décembre 2020 d'abandonner plusieurs projets d'aires protégées dans le sud du Québec. Le gouvernement a ainsi laissé tomber la protection de la faune, les derniers caribous du sud de la province, pour protéger l'économie forestière qui est la source de la destruction des forêts, leur habitat naturel.

De plus, Québec a pris la décision de créer une Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, Cette Commission vise à entendre des intervenants sur la façon de protéger les caribous. En avril 2022, les audiences ont débuté dans les différentes régions du Québec qui étaient concernées par cette protection. Depuis plusieurs années, le MFFPQ a réalisé des études sur la survie des caribous et a recommandé la création d'aires protégées comme moyen le plus sûr de les sauver d'une menace d'extinction, car ils évolueraient dans leur milieu naturel. Nous espérons que les recommandations provenant de cette Commission indépendante suivront les décisions scientifiques du MFFPQ. De plus, Québec a décidé d'une façon temporaire de transférer les hardes de caribous de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie dans des zones protégées par des enclos. L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) est très critique envers le gouvernement du Québec et constate son manque de sérieux et de volonté à réellement protéger le caribou et son habitat. De plus, le scénario des zones protégées par des enclos pour les caribous déplaît particulièrement à l'APNQL qui demande que leur opinion soit prise en compte dans les décisions gouvernementales pour la survie du caribou.

En plus de Québec et de l'APNQL, un troisième intervenant est venu s'ajouter dans la gestion du problème des caribous forestiers et montagnards; il s'agit du gouvernement fédéral. Le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, travaille depuis le début d'avril 2022 à la préparation d'un décret pour protéger le caribou qui est menacé d'extinction dans plusieurs régions du Québec. Selon les informations provenant du bureau du ministre de l'Environnement, les deux paliers de gouvernement sont en discussion pour préparer ce décret qui constitue une mesure exceptionnelle pour sauver une espèce en voie d'extinction. Québec doit fournir au ministre de l'Environnement les documents qui détaillent très clairement toutes les mesures que le MFFPQ doit mettre de l'avant pour protéger le caribou. Cette décision de décret fédéral ne satisfait pas du tout le gouvernement du Québec qui soutient que le dossier des caribous est un champ de compétence provincial. Enfin, selon l'Association des biologistes du Québec (ABQ), Québec aurait tous les dispositifs nécessaires pour agir dans ce dossier avec la Loi

québécoise sur les espèces menacées et vulnérables, sans avoir à passer par Ottawa et sa Loi sur les espèces en péril.

De plus, l'Association des biologistes du Québec (ABQ) a fait une demande à Québec de faire cesser les coupes forestières dans les aires d'habitat du Caribou. En 2021, pour sauver le caribou de certaines régions, le MFFPQ a pris la décision de capturer plusieurs cervidés et de les transférer selon les régions dans des zones avec enclos. Cependant, il n'y a aucun plan de mise en liberté prévu tant que la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards n'aura pas produit son rapport. Selon Amélie Goulet de l'ABQ, la mise en enclos des caribous n'est pas une solution viable pour rétablir les hardes si les habitats essentiels ne sont pas réhabilités et qu'aucun plan de retour à la liberté n'est prévu. Québec a tous les éléments pour produire un plan mentionnant toutes les mesures à prendre pour sauver les caribous forestiers et montagnards d'une extinction à court et moyen terme. Pour préparer son décret, le ministre fédéral de l'Environnement a besoin du plan du Québec et veut en arriver à une entente à l'amiable avec ce dernier.

Le gouvernement fédéral a adopté en 2013 un décret d'urgence pour protéger le tétras des armoises (même famille que les perdrix) sur des terres fédérales. En 2016, un autre décret fut adopté pour protéger la rainette faux-grillon, mais celui-ci impliquait des terres privées, ce qui était très exceptionnel. Le présent décret impliquerait des terres provinciales, ce qui est très rare. Cependant, selon Alain Branchaud de la Société nationale pour la nature et les parcs du Québec (SNAP), les tribunaux ont confirmé la légitimité constitutionnelle d'une intervention du fédéral quant une espèce n'est pas bien protégée par une province.

La principale préoccupation de la SQDA est de protéger la faune du Québec. Ainsi, il faut sauver le caribou, animal emblématique du Québec, d'une extinction imminente à moyen terme en utilisant tous les moyens à notre disposition. Le plus important est que tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal, dans certains cas) travaillent de concert pour déterminer les mesures nécessaires pour que le caribou du Québec soit sauvé tout en vivant dans son habitat naturel.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

Références :

Journal de Montréal, 20 janvier 2022, Caribous enrôlés pour leur bien.
Journal de Montréal, 14 mars 2022, Québec doit mieux protéger les forêts
Journal de Montréal, 12 avril 2022, La consultation sur la protection des animaux déçoit
Journal de Montréal, 22 avril 2022, Le fédéral prépare un décret pour le caribou

4. La fin de plusieurs chirurgies chez les chiens et les chats

La SQDA n'a jamais été en accord avec plusieurs chirurgies effectuées sur des chiens et des chats, et qui vont à l'encontre de leur qualité de vie. Voici deux cas dont j'ai été témoin.

Le premier cas est celui d'un chat errant que notre famille a adopté et qui avait les pattes dégriffées. Il est arrivé par hasard dans la cour arrière de notre résidence vers le milieu de l'hiver et a adopté notre abri de neige comme résidence. Mon épouse l'a nommé Craintif, car cela représentait bien son caractère. Je lui apportais de la nourriture et il était content d'être considéré. Au début du printemps, il a perdu son abri de neige et il a élu domicile dans le garage; il entrait par la porte arrière et se couchait dans la place prévue pour lui. À un moment donné, il n'était pas comme d'habitude et nous avons constaté une plaie assez profonde sur son cou. Nous avons conclu qu'il s'était battu et qu'il n'avait pas gagné, car sans ses griffes, il est difficile pour lui de se défendre et même de se sauver rapidement en montant dans un arbre. Le médecin vétérinaire a fait le même constat et a effectué plusieurs points de suture pour fermer la plaie permettant ainsi une guérison plus rapide.

Un autre cas est celui d'un chien que j'ai rencontré avec son propriétaire en faisant une promenade. En me voyant, le chien a ouvert la bouche et aucun son n'en est sorti. Cette situation m'a pris de court, car le chien faisait vraiment pitié. Il ne pouvait exercer sa voix pour apprécier ma présence ni montrer sa colère pour me faire savoir que je n'étais pas le bienvenu. J'ai demandé au propriétaire ce qu'il avait et si c'était de naissance. J'ai été estomaqué d'apprendre qu'il avait subi une chirurgie de dévocalisation, car il jappait tout le temps lors des marches. Moi aussi, j'ai eu un chien et il jappait souvent, mais pour moi le fait de japper était une indication qu'il était plein de vie et qu'il exprimait sa joie de me voir entrer à la maison à la fin d'une journée de travail.

Personnellement, je ne suis pas d'accord d'altérer le physique de tout animal domestique. Je n'aurais jamais pensé aller chez le vétérinaire pour faire enlever les griffes de mon chat parce qu'il brisait mon sofa ou de faire subir à mon chien une chirurgie de dévocalisation parce qu'il jappait trop. Il est normal pour un chat d'utiliser ses griffes pour se pratiquer et se défendre, et il est normal pour un chien de japper pour exprimer ses émotions. Dans ces deux cas, j'aurais espéré que les médecins vétérinaires refusent ces deux chirurgies tout en mentionnant aux deux propriétaires concernés les conséquences de porter atteinte à l'intégrité physique de ces animaux, diminuant par le fait même leur qualité de vie.

Mais, revenons à nos moutons. L'été prochain, le gouvernement du Québec va déposer un règlement pour interdire plusieurs chirurgies chez les animaux de compagnie. Cette décision vise à donner suite à une pétition de 21 652 noms reçue par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le 1^{er} février 2022 dans le but de réclamer l'interdiction de toutes les chirurgies non préventives et non thérapeutiques chez les animaux de compagnie. Le ministre, André Lamontagne a mentionné que, compte tenu des dernières avancées scientifiques et des positions des parties impliquées, le règlement proposera d'interdire, sauf dans le cas d'une indication médicale recommandée par un médecin vétérinaire, les chirurgies suivantes : La dévocalisation (enlèvement de la voix), la caudectomie (taille de la queue) et l'onxyectomie (dé griffage) effectuées sur un chat ou un chien, ainsi que l'essorillement (taille d'oreilles) chez un chien.

La SQDA a toujours été contre toutes ces chirurgies non nécessaires et est très satisfaite de la décision du MAPAQ d'interdire celles-ci, car elles étaient considérées comme de la cruauté envers les animaux de compagnie. Nous ne devons pas procéder à des chirurgies qui altèrent la qualité de vie d'un animal sans une indication médicale contraire et recommandée par un médecin vétérinaire. D'ailleurs, plusieurs de ces chirurgies n'auraient pas dû être effectuées sur la base du professionnalisme et de l'éthique.

Vous pouvez constater qu'il faut des représentations aux différents paliers de gouvernement, ainsi que des manifestations et des pétitions pour modifier les Lois et les Règlements sur la protection des animaux.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

Référence : Journal de Montréal du 17 mars 2022

5. L'observation des oiseaux

Nous n'avons pas parlé souvent d'ornithologie dans nos bulletins. La seule activité de la SQDA concernant les oiseaux constitue notre contribution annuelle au Refuge Le Nichoir. Ce dernier améliore le bien-être des oiseaux en recueillant ceux qui sont blessés ou abandonnés, et en les traitant parfois plusieurs mois pour les remettre sur pied afin de pouvoir les réinsérer à la fin de leur séjour de convalescence dans leur habitat naturel.

Les oiseaux font partie d'une faune qui colore beaucoup le Québec. De plus, ils annoncent le printemps avec leur arrivée au Québec en provenance du Sud pour y passer plusieurs mois. Selon nos informations, le summum de l'activité des oiseaux migrateurs et les meilleures observations ont lieu autour de la Journée nationale des Patriotes. Il faut sortir et les observer pour pouvoir les apprécier. N'oubliez pas vos jumelles et votre appareil photo, les deux outils indispensables pour observer la faune.

Toutefois, il faut ajouter que l'observation des oiseaux peut se faire tout au cours de l'année, à l'exception des mois d'hiver qui ne gardent que les oiseaux coriaces. Il y a toute une ribambelle d'oiseaux dans le ciel du Québec et il ne tient qu'à vous de les découvrir. Renseignez-vous sur eux, ce n'est pas la documentation qui manque, et découvrez-vous une autre passion.

Plusieurs parcs nationaux du Québec permettent aux ornithologues amateurs, comme aux plus avancés, d'observer des merveilles à plumes du printemps à l'automne. Voici une liste de ces parcs les plus fréquentés : Îles-de-Boucherville, Frontenac, Bic, Plaisance, Yamaska, Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, Lac Témiscouata, Fjord-du-Saguenay, Parc Oméga, etc.

Bonne visite.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

6. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement utilisées par la SQDA :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

CENTRAIDE ET AUTRES ORGANISATIONS

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire. Il y a aussi d'autres organisations qu'il ne faut pas sous-estimer, telles que : Benevity Community Impact Fund, Canada Helps, PayPal Giving Fund Canada, United Way of Greater Toronto, etc.

DONS D'ENTREPRISES

Certaines entreprises font parvenir des dons, car elles ont à cœur la cause animalière, les écosystèmes, la biodiversité et l'environnement.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.